



Compréhension, entente et position commune

L'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en qualité d'observateur, participe au Comité des transports intérieurs (CTI) au sein de la Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations unies (CEE-ONU).

Lors de la première journée du 78^{ème} CTI (23-26 février 2016), le Secrétaire général de l'OTIF, M. François Davenne, a été invité à assister à la signature du mémorandum de coopération entre l'Union internationale des chemins de fer (UIC) et l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) ; événement qui s'est tenu de manière symbolique en parallèle du CTI à Genève.

M. Tadeusz Szozda, président du Comité de l'OSJD, et M. Jean-Pierre Loubinoux, directeur général de l'UIC, ont donc signé ce mémorandum de coopération le mardi 23 février 2016 dans l'optique d'une entente commune pour un droit ferroviaire unifié et un trafic ferroviaire facilité.

M. François Davenne, secrétaire général de l'OTIF, honoré par cette invitation, a eu l'occasion de réaffirmer la raison d'être de l'OTIF : édifier un droit ferroviaire unifié pour l'Europe, l'Asie et l'Afrique. L'OTIF a depuis 2003 une position commune avec l'OSJD qui donne un cadre à la coopération des deux organisations ; le Secrétariat de l'OTIF se félicite qu'un instrument de ce type existe désormais entre l'UIC et l'OSJD.



M. T. Szozda, M. J-P. Loubinoux, M. F. Davenne



M. J-P. Loubinoux, M. F. Davenne, M^{me} E. Molnar

Contact:

Sarah Pujol

sarah.pujol@otif.org